



**Le Délégué territorial adjoint**

Dossier suivi par : Bénédicte DESSERT

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : [b.dessort@inao.gouv.fr](mailto:b.dessort@inao.gouv.fr)

La Directrice de l'INAO

à

Madame La Directrice  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité interdépartementale des deux Savoie  
ZI des landiers Nord  
430, rue Belle Eau  
73000 Chambéry

Mâcon, le 20 juillet 2020

V/Réf :

N/Réf : SM/LM/BD-20-250

Objet : demande de la Société Trimet en vue d'optimiser la capacité de son site de Saint-Jean-de-Maurienne

Par mail en date du 16 juillet 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour avis, la demande de la Société TRIMET en vue d'optimiser la capacité de son site, située à Saint-Jean-de-Maurienne.

La commune de Saint-Jean-de-Maurienne appartient à l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Beaufort ». Elle se situe également dans les aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) agroalimentaires « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie ».

Après une étude attentive du dossier, veuillez trouver ci-après les contributions de l'INAO :

La société TRIMET sollicite l'autorisation d'augmenter sa production d'alumine primaire dans le but d'optimiser sa production pour la porter de 150 000 t à 160 000 t par an d'ici à 2022/2023.

Le projet n'implique aucune extension de l'usine pour atteindre cet objectif.

Par contre, il induit une augmentation des rejets, notamment en Fluor. Ces rejets seront conformes aux valeurs limites réglementaires.

Aucune surface de culture n'est présente à proximité directe du site.

La société TRIMET s'engage à respecter les valeurs limites de rejet qui sont d'ores et déjà applicables. Les mesures en place concernant l'impact du fluor rejeté dans les émissions atmosphériques du site sur les végétaux agricoles resteront en vigueur.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci semble n'avoir qu'un impact limité sur les AOP et les IGP concernées.

Pour la Directrice,  
et par délégation,  
Stéphane Meunier